

ORATEUR :

1. L'hon. J. W. Ritchie, député-gouverneur, informe la Chambre de choisir un Orateur, 1. L'honorable Joseph Godéric Blanchet, nommé Orateur à l'unanimité, 2. Il se rend avec la Chambre auprès de Son Excellence et informe S. E. qu'il a été nommé Orateur. Il demande les privilèges usuels à l'ouverture d'un nouveau parlement, 3.
2. Il fait rapport du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 6.
3. Rapporte que Son Excellence a bien voulu lui accorder les privilèges usuels.
4. Soumet à la Chambre le rapport du bibliothécaire, 8. Le compte du comptable, 8. D'autres documents et états, 27, 65, etc.
5. Ses décisions sur des questions d'ordre et de forme.
Voir *Pétitions*.
6. Informe la Chambre que le greffier a reçu des certificats d'élections de députés 72, etc. Qu'il a reçu des rapports de juges nommés pour juger sur le mérite de pétitions d'élections, 3, etc. Qu'il a émané son ordre au greffier de la couronne en chancellerie pour changer un rapport de bref d'élection, 139.
Voir *Greffier de la Couronne en Chancellerie*; *Elections*.
7. Son discours en présentant le bill des subsides à Son Excellence le Gouverneur-Général.

ORDONNANCE ET AMIRAUTÉ, terres de l' :

Bill concernant certains terrains de l'Artillerie et de l'Amirauté dans les provinces du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*, (du Sénat.) Première lecture, 331. Seconde lecture; en comité général; rapporté; passé, 339. S. R., 437. (42 Vict. ch. 33.)

ORDRES DU JOUR :

1. Les mesures du gouvernement auront la *priorité* jusqu'à la fin de la session chaque mercredi, 153, 197, 252. Les lundis, 187. Les jendis, 156. Les samedis, 380. Les lundis, 413.
2. Certains bills publics inscrits sous le nom d'un ministre sur la liste des mesures du gouvernement, 271.
3. Priorité donnée à un avis de motion par ordre spécial, 337.
4. Priorité donnée, pendant certains jours, aux bills publics et ordres, n'étant pas mesures du gouvernement, sur les avis de motions, 311-2, 337.

ORDRES PERMANENTS : Nomination de ce comité, 8, 14, 21, 23. Rapports sur les avis, 32, 37, 52, 61, 66, 82, 136, 319, 324, 363, 372. Ce comité recommande la prolongation de la période pour recevoir pétitions et bills privés, 37, 137.

OTTAWA, Compagnie d'assurance agricole d' :

1. Pétition demandant une chartre 52. Avis, 82. Bill, 83. Renvoyé au comité. Le comité recommande de retirer le bill et le remboursement des honoraires. Le bill est retiré et les honoraires sont remboursés en conséquence, 278.
2. Pétitions contre le susdit bill, 162, 163, 165, 166, 179, 180, 183, 198, 223.